



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **03 juillet 2017** sous la présidence de M. le Maire, Raymond Carignan, à laquelle est formé le conseil municipal suivant : MM. les conseillers, Jacques Larochelle, Fernand Dion, Mario Inkel, André Lévesque et Robert Blais. Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 06/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
- 6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-01
- 6.2 DÉROGATION MINEURE 2016-04 – ACCEPTATION DES TRAVAUX
- 6.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'ABRIS TEMPORAIRE À L'ANNÉE
7. COMMISSION DES LOISIRS
- 7.1 SUBVENTION ÉQUIVALENTE AU COMPTE DE TAXES MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017
8. TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF
9. FESTIVAL DU CAMION
10. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
11. ÉCOULEMENT DES EAUX SUR LA RUE MORIN – PROXIMITÉ DU 101 RUE MORIN
12. LOT 4 981 893 – TERRAIN DE M. GUY VERREAULT
13. TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE (tiam)
14. QUALITÉ DE LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE 109 DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN
15. APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PIEUX SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PATINOIRE
16. VARIA
17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
17. LEVÉE DE LA SESSION

---

1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

106-07-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**107-07-17**

### **Adoption des procès-verbaux**

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel, il est résolu que les procès-verbaux en date du 05-06-17 et 19-06-17 soient acceptés tel que présenté en se dispensant de la lecture.

## **3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 06/12**

**108-07-17**

### **Approbation des comptes à payer**

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<b><u>No</u></b>	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
208	Hydro-Québec	Dégrillage, lagunes, salle, garage	3 519,83 \$
209	Soc. Canad. des postes	Fourniture	465,65 \$
210	Bell Mobilité	Cellulaires	122,20 \$
211	Riopel Mélanie	Remboursement chiens	30,00 \$
212	Hydro-Québec	Subvention Loisirs	24 000,56 \$
213	Commission des Loisirs	Démantèlement baies vitrées	17 246,25 \$
214	Xérox	Copieur mai	152,01 \$
215	Télébec	Aqueduc, salle, garage	348,22 \$
216	Services de carte Desjardins	Vaccination	105,00 \$
217	Revenu Québec	Intérêts	36,69 \$
218	Revenu Québec	DAS juin	7 938,01 \$
219	ADRC	DAS juin	3 282,39 \$
220	Services Gagnon Brochu	Réparation électroménagers salle	378,27 \$
221	Fournier Gilles	Versement en trop	2 499,17 \$
222	FQM	Messageries	78,99 \$
223	CIM	Soutien technique 2017 permis	373,67 \$
224	Stroncgo	07-09	1 440,01 \$
225	Société canadienne des postes	Frais de poste	87,98 \$
226	Secouriste Abitibi	Entretien équipement	354,99 \$
227	Daniel Tétreault CPA	Audit Recyc-Québec	919,80 \$
228	Transport SLM Pomerleau	Pépine mai-juin	582,06 \$
229	Transport GDA	Ponceau 7 et 8 rang	1 207,24 \$
230	Atelier G. Normandin	Tracteur pelouse	129,35 \$
231	Équipements Protek	Équipements sécurité	113,22 \$
232	Entreprises Roy & frères	Fourniture et transport abrasif mars	3 212,80 \$
233	Distribution Sogitex	Aqueduc	800,81 \$
234	Zip lignes	Panneaux signalisation	136,59 \$
235	Cinéma Amos	Pic 150	2 207,52 \$
236	Location Lauzon	Réparation équipements, Pic 150	2 938,21 \$
237	Équipement Amos	10-07	183,94 \$
238	Construction Norascon	Rue Aqueduc	27 364,05 \$
239	Épicerie Carignan	Essence, salle, garage	302,82 \$
240	PG Bilodeau	07-09	158,22 \$
241	Pneus G.B.M.	09-08	50,53 \$
242	CRCATNQ	Pic 150	400,11 \$
243	Millaire et Godbout	07-09, garage	607,17 \$
244	PPH	Diesel	2 861,18 \$
245	Vitrierie Pomerleau	Pic 150	2 529,44 \$
246	Communication Pomerleau	Accessoire	41,34 \$
247	Boutique Gyva	Contrat de service	804,83 \$
248	Bois Turcotte	Pic 150	88,45 \$
249	Béton Fortin	Rue Aqueduc, rue du Parc	27 846,07 \$
250	Ben Deshaies	Salle	55,70 \$
251	Bergeron et filles	Pic 150	70,78 \$

252	Matériaux 3+2 Itée	Pic 150	3 078,08 \$
253	Traction Amos	98-05, 10-07, lubrifiants	1 264,86 \$
254	Legault Métal	Ponceau 7e et 8e rang	2 705,71 \$
255	Sanimos	Récupération juin, Pic 150	2 062,82 \$
257	Danny Lamoureux, ent. électricien	PIC 150	1 098,59 \$
258	MED Design	Signalisation	57,49 \$
259	Artcad, groupe-conseil	Pic 150	1 264,73 \$
260	Wolseley	Rue de l'Aqueduc	74,51 \$
		Honoraires professionnels	59,02 \$
	<b>Rémunération</b>		
	Employés		20 108,46 \$
	Conseil municipal		1 230,17 \$
<b>Total</b>			<b>171 076,56 \$</b>

*Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse*

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

#### **4. CORRESPONDANCE**

##### **Député d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron**

Nous informe que notre municipalité recevra une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal d'un montant de 29 000 \$.

#### **5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

#### **6. URBANISME**

##### **6.1 DÉROGATION MINEURE 2017-01**

[109-07-17](#)

##### **Dérogation mineure 2017-01**

**Attendu que** Mme Christine Simard et M. Marco Bélanger ont produit une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 71 rue Principale Nord ;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure affecte le lot 3 615 086 ;

**Attendu que** cette demande est située dans la zone MX-1;

**Attendu que** cette demande consiste à accepter un agrandissement d'un bâtiment secondaire non résidentiel d'une dimension de 7.3152 m (24 pieds) par 9.7536 m (32 pieds) ;

**Attendu que** suite à l'agrandissement, la marge de recul avant sera de 12.23 m (40 pieds);

**Attendu que** l'agrandissement est nécessaire pour l'entreposage de leurs équipements motorisés à l'intérieur dudit bâtiment secondaire;

**Attendu que** l'acceptation de cette dérogation mineure permettrait au propriétaire de vendre sa propriété;

**Attendu que** le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas cette dérogation mineure ;

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la résolution du comité consultatif d'urbanisme;

**Attendu que** les membres du conseil municipal croient que cette demande va à l'encontre de l'article 2.3 du règlement sur les dérogations mineures en vigueur, qui mentionne qu'une dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Fernand Dion, il est résolu ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la dérogation mineure est refusée.

---

#### **6.2 DÉROGATION MINEURE 2016-04 – ACCEPTATION DES TRAVAUX**

---

[110-07-17](#)

#### [Dérogation mineure 2016-04](#)

**Attendu que** la galerie empiétait de 21 cm dans la marge de recul latéral Sud;

**Attendu que** la galerie a été diminuée et qu'elle respect l'article 6.2.2 B du règlement de zonage en vigueur;

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu copie d'une photographie prise par l'inspecteur municipal;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement d'accepter les travaux.

---

#### **6.3 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'ABRIS TEMPORAIRE À L'ANNÉE**

---

[111-07-17](#)

#### [Demande d'autorisation pour l'utilisation d'abris temporaire à l'année](#)

**Attendu que** l'un des propriétaires du 11 rue de l'Église Ouest demande à la Municipalité l'autorisation de conserver son abri temporaire à longueur d'année;

**Attendu que** selon l'article 9.21 du règlement de zonage en vigueur, les abris sont prohibés entre le 1 mai et le 1 octobre;

Sur proposition de M. le conseiller Mario Inkel, appuyé par M. Fernand Dion et résolu unanimement ce qui suit :

**De rejeter** ladite demande et d'appliquer la réglementation en vigueur.

---

### **7. COMMISSION DES LOISIRS**

---

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de juin.

---

#### **7.1 SUBVENTION ÉQUIVALENTE AU COMPTE DE TAXES MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

---

[112-07-17](#)

#### [Subvention équivalente au compte de taxes municipal pour l'année 2017 de la Commission des Loisirs de St-Félix](#)

**Attendu que** l'organisme doit un montant de 2 143.09 \$ en taxe foncière et intérêts pour le Pavillon-Agricole-Béton-Fortin-Norascon;

**Attendu que** la municipalité peut décider de verser ce montant en subvention à l'organisme;

**Par conséquent**, il est proposé par M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu unanimement que la municipalité verse ledit montant en subvention à la Commission des loisirs de St-Félix-de-Dalquier.

## **8. TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF**

113-07-17

### Travaux au complexe sportif

**Attendu que** la municipalité a adopté un règlement d'emprunt pour effectuer les travaux au complexe sportif;

**Attendu que** pour l'obtention de la soumission du Programme d'infrastructure communautaire 150 (PIC 150), les travaux doivent être exécutés avant le 31 décembre 2017;

**Attendu que** selon les lois en vigueur, les travaux ne peuvent débiter avant l'approbation du règlement d'emprunt;

**Attendu que** le conseil municipal aimerait effectuer les travaux suivants par le personnel de la municipalité :

- Installation de Z barre sur les murs Ouest et Sud;
- Démolition de dalles de ciment non structurale;
- Remplacement de la gouttière;
- Le remplacement des verres des vitres de la salle donnant sur la patinoire;
- Ajout d'isolation dans l'entre toit

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu les informations concernant les travaux pouvant être réalisés par le personnel de la municipalité

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé, des soumissions pour la fourniture de Z barre, du revêtement métallique des murs et des fournitures nécessaires pour l'installation;

Résumé des soumissions

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
Legault métal inc.	22 703 \$
Matériaux 3 + 2	21 066 \$
Bois Turcotte	21 254 \$

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a demandé des soumissions pour la fourniture de d'isolant pour l'entre toit;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant</b>
Bergerons et filles	17 623 \$
Matériaux 3 + 2	12 300 \$
Bois Turcotte	16 111 \$

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont reçu copie des soumissions;

Sur proposition de M. le conseiller Fernand Dion, appuyé par M. le conseiller Mario Inkel et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** les travaux doivent être exécutés avant le 31 décembre 2017;

**D'autoriser** le Directeur général et secrétaire-trésorier à commander les fournitures suivantes : Z barre, revêtement métallique pour les murs et l'isolation pour l'entre toit au fournisseur le plus bas (Matériaux 3 + 2).

D'autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à faire exécuter les travaux suivants par le personnel de la municipalité :

- Installation de Z barre sur les murs Ouest et Sud;
- Démolition de dalles de ciment non structurale;
- Remplacement de la gouttière;
- Le remplacement des verres des vitres de la salle donnant sur la patinoire;
- Ajout d'isolation dans l'entre toit

## **9. FESTIVAL DU CAMION**

---

[114-07-17](#)

### **Festival du Camion**

Il est proposé par M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M le conseiller Jacques Larochelle et résolu d'adresser une lettre de félicitation au comité du Festival du Camion pour le succès obtenu lors des festivités du 23-24 et 25 juin dernier.

## **10. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

---

[115-07-17](#)

### **Programme d'amélioration du réseau routier municipal**

**Attendu que** la Municipalité va recevoir une subvention de 29 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

D'effectuer les travaux suivants :

Description	Voie publique	Montant
Remplacement d'un ponceau	7e-et-8e Rang Est	29 000,00 \$
Amélioration du drainage	Rue Pomerleau	
Amélioration du drainage	Rue Larochelle/Brillant	

## **11. ÉCOULEMENT DES EAUX SUR LA RUE MORIN - PROXIMITÉ DU 101 RUE MORIN**

---

Reporté à une ultérieure.

## **12. LOT 4 981 893 - TERRAIN DE M. GUY VERREAUULT**

---

[116-07-17](#)

### **Lot 4 981 893 - terrain de M. Guy Verreault**

**Attendu que** M. Guy Verreault désire avoir l'autorisation de construire une résidence sur son lot (4 981 893) ;

**Attendu que** le personnel de la Municipalité ne peut émettre un permis de construction, car un réseau d'égout de la Municipalité traverse ledit lot tel qu'illustré sur le plan ci-joint :

**Attendu que** le réseau d'égout est situé à une profondeur de 3.66 mètres (12') ;

Sur proposition de M. le conseiller André Lévesque, appuyé par M. le conseiller Robert Blais et résolu unanimement ce qui suit :



Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller André Lévesque et résolu ce qui suit :

**D'**améliorer la route 109 sur le territoire de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier ;

**De** transmettre ladite résolution à Transport Québec ;

**De** transmettre ladite résolution au député d'Abitibi-Ouest, M. François Gendron ;

**15. APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE PIEUX SUR LE CÔTÉ OUEST DE LA PATINOIRE**

---

---

119-07-17

**Appel d'offres pour la fourniture et l'installation de pieux sur le côté ouest de la patinoire**

Sur proposition de M. le conseiller Robert Blais, appuyé par M. le conseiller Jacques Larochelle et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à débiter les procédures d'appel d'offres pour la fourniture et l'installation de pieux visés sur le côté ouest de la patinoire.

**16. VARIA**

---

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

---

---

**17. LEVÉE DE LA SESSION**

---

---

La session est levée, il est 20h42.

*Raymond Carignan*  
Maire

*Richard Michaud*  
Directeur Général /Sec. Très.